



Actualités réglementaires

Optez pour la modulation des paiements

Vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, associé de société agricole participant aux travaux et vous estimez que vos revenus professionnels vont subir une variation à la hausse ou à la baisse ? Vous pouvez demander la modulation de vos appels fractionnés ou de vos prélèvements mensuels, afin que soient pris en compte vos revenus professionnels de l'année précédente, estimés par vous-même.

Rendez-vous dans votre espace privé ou utilisez le formulaire disponible sur notre site. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre MSA.

[En savoir plus >](#)

Taux de cotisations et contributions sur salaires pour 2025

Consultez les taux des cotisations et contributions sur salaires applicables au 1^{er} janvier 2025 pour les exploitants et les employeurs de main-d'œuvre agricoles.

[Les taux pour les exploitants >](#)
[Les taux pour les employeurs >](#)

Plafond de la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2025

Après la revalorisation du montant du SMIC de manière anticipée au 1^{er} novembre 2024, le plafond mensuel de la sécurité sociale a été fixé à 3 925 € au 1^{er} janvier 2025.

[En savoir plus >](#)

Du nouveau pour les utilisateurs du Tesa

Pour les utilisateurs du **Tesa simplifié** : production automatique des DSN. La DSN est désormais générée et envoyée automatiquement par la MSA si vous n'avez pas procédé à l'envoi de votre DSN, comme attendu, au 10 du mois M+1. Une action de reprise des DSN manquantes de 2024 a lieu au 1^{er} trimestre 2025. Des envois, après date limite de dépôt, seront effectués.

Pour les utilisateurs du **Tesa+** : suppression du SMIC RDF. Employeurs avec SIRET, nous calculons désormais automatiquement le SMIC RDF. Vous n'avez plus besoin de le saisir.

[Tout savoir sur le Tesa >](#)

Nouvel installé : un rendez-vous au sein de votre exploitation ou en agence

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les conseillers Entreprises proposent à tous les nouveaux installés un rendez-vous physique sur leur exploitation ou en agence. L'objectif étant de les aider à remplir leur dossier d'affiliation en qualité de chef d'exploitation et d'évoquer si besoin les cotisations qui seront appelées. Les sujets concernant leur situation familiale sont aussi abordés : congés maternité/paternité, droits sociaux, autres aides...

Une explication du TESA, de la déclaration sociale nominative (DSN) et des obligations des employeurs est faite à ceux susceptibles de devenir employeurs de main-d'œuvre.

Le site internet de la MSA et Mon espace privé sont présentés lors de la visite. Les élections à la MSA y sont également abordées.

[Vos référents Entreprises >](#)

MSA en ligne



Dernière version du protocole d'échange Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)

La dernière version (V5) du protocole d'échanges DPAE est disponible. Depuis le 1^{er} janvier 2025, vous devez obligatoirement utiliser cette version. L'ancienne version (V4) du protocole DPAE ne doit plus être utilisée.

[Je consulte le protocole >](#)

Mise à disposition des fiches de paramétrage des organismes complémentaires (FPOC)

Dans le cadre de la DSN, vous devez impérativement paramétrer chaque année votre logiciel de paie de manière à déclarer dans vos DSN mensuelles l'ensemble des cotisations dues, et notamment celles de complémentaire santé et de prévoyance. La FPOC vous permet de disposer de tous les éléments indispensables au paramétrage. Ces FPOC sont accessibles dans votre tableau de bord DSN disponible sur Net-Entreprises.fr, sauf exceptions.

[En savoir plus sur les FPOC >](#)

Santé et Santé-sécurité au travail



Rendez-vous webinaire : prévenir les risques liés aux machines

Le 25 mars 2025, l'INRS organise une journée technique consacrée aux risques professionnels liés aux machines (écrasement, coupures, bruit, vibrations, TMS...) et à leur prévention à chacune des étapes du cycle de vie d'une machine, de la conception à la modification en passant par l'acquisition, l'exploitation et la maintenance. Elle s'adresse à tous ceux (chargés de prévention, chefs d'entreprise et intégrateurs) qui s'interrogent sur les risques, les bonnes pratiques et les mesures de prévention à mettre en place.

[En savoir plus >](#)



Des formations en santé et sécurité au travail

En tant que professionnel agricole, votre MSA propose des journées d'informations ou de formations dédiées à votre santé, votre sécurité et celle de vos salariés dans leur activité. Ces formations, la plupart du temps gratuites, s'inscrivent dans un parcours et peuvent déboucher sur des accompagnements complémentaires : conseils pour l'aménagement des espaces de travail, aménagement de poste de travail, etc.

[En savoir plus >](#)

Des formations sur les risques psychosociaux

Sous l'effet des évolutions du monde du travail : la complexité des tâches, l'individualisation du travail ou les exigences accrues des clients, la prise en compte des Risques Psychosociaux est devenue incontournable. Tous les secteurs d'activité sont touchés par les risques psychosociaux, avec des conséquences humaines et économiques, tant pour la santé du salarié que pour l'entreprise en termes d'absentéisme...

La MSA organise tous les ans des sessions de formation sur les risques psychosociaux :
- pour les dirigeants et les membres de CSE (sur 2 jours) le 23 octobre et le 6 novembre 2025 ;
- pour les référents sécurité des entreprises (sur 3 jours) le 7, 21 mai et le 12 juin 2025.

Contact : santesecurite@msa49.msa.fr / 02 41 31 77 80

[En savoir plus >](#)

L'info en plus



Des espaces dédiés sur votre site maineetloire.msa.fr

Vous employez des salariés ou des saisonniers occasionnels ? Vous cherchez des informations sur votre protection sociale, celle de votre famille et de votre entreprise ? Les pages d'accueil "employeur" et "exploitant" de votre site maineetloire.msa.fr vous accompagnent dans toutes vos démarches. Vous y retrouverez toutes les informations qui concernent votre activité. Pensez à mettre la page dans vos favoris.

[Pour les exploitants >](#)
[Pour les employeurs >](#)



Mon projet d'agri : les réponses à toutes vos questions

Vous avez des questions sur votre projet d'installation, de transition ou de transmission ? Rendez-vous sur monprojetdagri.fr. De l'installation au développement de votre activité, jusqu'à sa transmission, Mon projet d'Agri identifie les démarches que vous aurez à réaliser et les acteurs qui vous accompagneront dans ces moments clés.

[Je découvre Mon projet d'agri >](#)

Elections MSA : Délégué cantonal, pourquoi pas vous ?

Il reste quelques jours pour déposer les candidatures aux postes de délégués MSA dans le collège exploitants ou dans le collège employeurs. Vous vous intéressez à la protection sociale agricole ? Vous avez envie de vous investir sur votre territoire au service des adhérents ? Contactez dès à présent le service Elections : electionmsa2025@msa49.msa.fr Dépôt des candidatures avant le **mardi 4 mars 2025, 16h dernier délai**.

[En savoir plus >](#)

Aide au paiement des cotisations

Si vous rencontrez de grosses difficultés de trésorerie, la MSA peut vous accorder, sous conditions, une prime en charge partielle de vos cotisations. Une enveloppe sur les fonds d'Action Sanitaire et Sociale est prévue pour 2025. Dans tous les cas, ne restez pas seul face à vos problèmes et n'hésitez pas à contacter un conseiller de la MSA pour trouver des solutions.

Vous pouvez consulter les conditions pour en bénéficier. Si vous êtes concerné, renseignez l'imprimé "[Demande d'aide au paiement des cotisations sociales agricoles](#)".

[En savoir plus >](#)



Les liens utiles

[> Entreprendre, le site du Service Public](#)
[> Ministère de l'économie et des finances](#)
[> Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)
[> Chambres d'agriculture](#)
[> Le bulletin officiel de la Sécurité sociale](#)
[> Ministère du travail](#)
[> Portail des DREETS \(ex DIRECCTE\)](#)

Tout savoir sur la sécurité sociale des agriculteurs !

« Les Experts » de Merci pour l'info vous donnent rendez-vous en direct du Salon de l'agriculture le vendredi 28 février 2025, à partir de 17 heures, pour poser toutes vos questions.

[Posez votre question](#)

Echéances

Salon International de l'Agriculture
> jusqu'au 2 mars 2025
[Accédez au site](#)

DSN
> 5 et 15 mars 2025

Journée de la prévention
> 20 mars 2025 - L'Autre Usine Cholet
> [Consultez le flyer](#)

Formation Risques Psychosociaux
> 23 oct. et 6 nov. 2025 (dirigeants et membres de CSE)
> 7, 21 mai et 12 juin 2025 (référents sécurité des entreprises)

Elections MSA
> **16 heures, le 4 Mars 2025** : dernier délai pour déposer sa candidature au poste de délégué cantonal MSA
> **5 au 16 mai 2025** : période de vote pour élire les délégués MSA

[Nous contacter >](#)



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.
[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

[Se désinscrire](#)

© MSA 2025